

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2157

4 septembre 2008

SOMMAIRE

Alven Holdings S.A.	103523	Leveraged Loan Portfolio European Fund- ing S.à r.l.	103494
Amalthee Participations S.A.	103509	Levhôtel S.A.	103532
Ararat S.A.	103527	LSFAP Euro-Asian Holdings S.à r.l.	103536
Bateman Oil & Gas Luxembourg S.à r.l.	103506	Luxcartera S.A.	103534
Brainsourcing S.à r.l.	103490	Luxopart Holding SA	103527
Buildco Poznan S.A.	103531	Mandalay S.A., SPF	103528
Bussy S.A.	103531	M&C Service S.à r.l.	103527
Capital at Work Int'l S.A.	103526	Mirabelle Holding S.A.	103528
Cartayat S.A.	103530	Murilux Holding S.A.	103533
Corydon Sàrl	103534	Pegase S.A.	103525
Cyclades Investments Holding S.A.	103530	Pneu Investments S.A.	103492
DOT Finance S.A.	103491	Priwotag S.A.	103530
Ecotrade S.A.	103530	Red Earth Holdings S.à r.l.	103525
Euro-Zone Office Investments S.A.	103529	Redevco Retail Luxembourg S.A.	103535
Familux S.à r.l.	103528	Repco 30 S.A.	103536
Flora Invest S.A.	103524	Repco 32 S.A.	103536
Fölkenbach	103492	Repco 37 S.A.	103535
Fondor	103531	Repco 38 S.A.	103535
Galactus S.à r.l.	103528	Repco 39 S.A.	103535
Gesteam S.à r.l.	103533	Repco 40 S.A.	103534
Glycine Holding S.A.	103533	Riancourt S.A.	103524
Golon Sàrl	103525	RPTRE Holding S.à r.l.	103534
Golon Sàrl	103524	RPTRE I S.à r.l.	103534
Gramado Holding S.A.	103532	Samaro Holdings S.A.	103529
Hines GP Luxembourg S.à r.l.	103512	Sinser (Luxembourg) S.à r.l.	103509
Industries Lamberti Chine S.A.	103533	Treves S.A., SPF	103529
Interlux Holding S.A.H.	103532	TRM Europe S.A.	103504
Jacinthe Holding S.A.	103532	Valois Holding Sàrl	103529
Kamelia Holding Sàrl	103531	Varisa Holding S.A.	103526
Largo Holdings S.A.	103527	Vontobel Europe S.A.	103526

Brainsourcing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'Iltzig.
R.C.S. Luxembourg B 140.861.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le seize juillet.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Laurent FRISÉ, gérant de société, né le 1^{er} avril 1976 à Liège/Belgique, demeurant à B-4031 Angleur, 258, rue Vaudrée, ici représenté par Mademoiselle Isabelle DESCHUYTTER, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 3 juillet 2008.

Lequel pouvoir, après avoir été signé «ne varietur» par toutes les parties et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la consultance informatique.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "BRAINSOURCING S.à.r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Hespérange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Les parts sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession, les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2008.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ NEUF CENTS EUROS (EUR 900,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Laurent FRISÉE, prudit.
- 2.- La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.
- 3.- Le siège social est établi à L-5852 Hespérange, 9, rue d'Iltzig.

DONT ACTE, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, elle a signé le présent acte avec Nous, Notaire, qui certifie son état civil d'après sa carte d'identité numéro 590130431478 émise à Messancy en date du 30 juillet 2005.

Signé: Frisée, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9752. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents (12.500,- à 0,5% = 62,50 euros).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 août 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008106009/203/88.

(080122787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

DOT Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 23.593.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 25 juin 2008 à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean QUINTUS, Joseph WINANDY et de la société GILDA PARTICIPATIONS S.A. pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer Monsieur Pierre SCHILL, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes pour une période d'un an.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront donc à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008106495/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06743. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Pneu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 61.329.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008106017/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03270. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Fölkenbach, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 32, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 140.844.

STATUTEN

Im Jahr zweitausendacht, den neunten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

SIND ERSCIENEN:

1) Herr René WITRY, Architekt, wohnhaft in L-6484 Echternach, 27, rue de la Sûre, handelnd sowohl in seinem eignen Namen als auch in seiner Eigenschaft des geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied der

2) Aktiengesellschaft WABI SABI S.A. mit Sitz in L-6471 Echternach, 32, rue du Pont (RCS Luxemburg N° B.107.963)

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, beschlossen haben eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen mit nachfolgender Satzung:

Titel I.- Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer

Art. 1. Es wird andurch eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche geregelt wird durch nachfolgende Satzung im Rahmen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Grundstücken, sowie die Planung und der Verkauf als Bauträger von Immobilien in Echternacherbrück.

Es ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmäßig oder auch sonst wie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, welche einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen wie sie selbst.

Der Gesellschaft ist jede andere Beteiligung oder Aktivität untersagt, die einen Interessenkonflikt oder eine Verletzung der beruflichen Unabhängigkeit der freiberuflichen Aktivität eines Architekten darstellt.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im In- als auch im Ausland zu entfalten.

Art. 3. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung handelt unter dem Namen "FÖLKENBACH".

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Echternach.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Titel II.- Kapital - Anteile

Art. 6. Das Stammkapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je zweihundertfünfzig Euro (250,- EUR), alle voll gezeichnet und vollends eingezahlt.

Art. 7. Die Anteile sind unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der überlebenden Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der restlichen Anteile vertreten, an Erben übertragen werden.

Titel III.- Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen, verwaltet. Sie werden vom den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und sind zu jeder Zeit durch die Gesellschafter abberufbar. Der oder die Geschäftsführer haben Dritten gegenüber die ausgedehnteste Vertretungsbefugnis.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Gegenüber Drittpersonen wird die Gesellschaft in jedem Fall durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet.

Titel IV.- Entscheidungen der Gesellschafter

Art. 9. Den Gesellschaftern sind sämtliche Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten vorbehalten.

Titel V.- Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember des selben Jahres.

Art. 11. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn der Gesellschaft.

Von diesem Nettogewinn der Gesellschaft werden jährlich fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Reserve der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden bis das ein Zehntel Verhältnis wieder hergestellt ist.

Der Restbetrag wird unter den Gesellschaftern verteilt, wobei diese laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden können, dass der Restbetrag, nach Abzug jeglicher Reserven, auf das folgende Jahr übertragen oder auf einer außerrechtlichen Reserve zugeführt wird.

Titel VI.- Auflösung

Art. 12. Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafter aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, welche von den Gesellschaftern ernannt werden, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, den Gesellschaftern im Verhältnis ihrer Anteile zugeteilt.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 13. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung

Die Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1) René WITRY, vorgeannt, neun Anteile	9
2) WABI SABI S.A., vorgeannt, einundneunzig Anteile	91
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden vollständig und in Bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2009.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.000,-EUR.

Beschlüsse der Gesellschafter

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter welcher das Gesamtkapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Zeit werden ernannt:

a) Herr René WITRY, vorbenannt.

b) Dame Ursula WITRY-WILLE, Architektin, wohnhaft in L-6484 Echternach, 27, rue de la Sûre

Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift eines jeden der beiden Geschäftsführer rechtskräftig vertreten, Selbstkontrahierung einbegriffen

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6471 Echternach, 32, rue du Pont.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Komparenten, handelnd wie Eingangs erwähnt hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. WITRY, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2008. Relation: LAC/2008/33650. — Reçu € 125.- (cent vingt-cinq euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. August 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008105998/206/107.

(080122469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Leveraged Loan Portfolio European Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.842.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of July,

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

OHA Leveraged Loan Portfolio (Master), LP, a Cayman Islands limited partnership, having its registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Companies Register of Cayman Islands, under number 27685

represented by Mr. Jean-Michel Schmit, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given at New York City, on 16 July 2008.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a "société à responsabilité limitée" (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholder, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of "Leveraged Loan Portfolio European Funding S.à r.l."

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and person abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office; will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The objects of the Company are (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings and (b) the investment in, the acquisition and the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may also (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Capital, shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twenty-five (25) shares, with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority

rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least three members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for an unlimited duration. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Liability of Managers. None of the Managers commits himself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his duties.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 17. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 10:00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 23. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles of Incorporation may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	number of shares	amount paid-in (EUR)
OHA Leveraged Loan Portfolio (Master), L.P., prenamed	12,500.-	25	12,500.-
Total	12,500.-	25	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2008.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Class A and Class B Managers for an unlimited duration:

Class A Manager:

- Mr. Scott Krase, company director, born on 29 May 1967 at Philadelphia, PA (USA), with professional residence at 1114 Avenue of the Americas, 27th Floor New York, NY 10036, United States of America.

Class B Manager:

- Mr. Carl Speecke, company director, born on 5 March 1964 at Courtrai (Belgium), with professional residence at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Benoît Nasr, private employee, born in Charleroi (Belgium) on 26th May 1975, with professional residence at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The sole shareholder resolved that the registered office shall be set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with US notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

OHA Leveraged Loan Portfolio (Master), LP, un limited partnership des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au Registre des Sociétés des Cayman Islands sous le numéro 27.685,

représentée par M. Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York City le 16 juillet 2008.

La procuration susmentionnée, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant agissant dans la capacité ci-dessus indiquée, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Chapitre I^{er} . Forme, dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination "Leveraged Loan Portfolio European Funding S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. Les objets de la société sont (a) l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, (b) l'investissement, l'acquisition, la disposition et la détention par tous moyens (y compris, mais sans être limité à, par acquisition, sub-participation, actes de cession, dérivés de crédit, garanties ou autrement) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste

soit limitative, des actions, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques).

La Société peut accorder toute assistance financière aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles de toute autre société du groupe. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en vingt-cinq (25) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été) signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ses Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance") composé, de trois membres au moins, associés ou non (ci-après les "Gérants").

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée indéterminée. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social; La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 23. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 24. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peuvent décider de la même manière qu'il modifient les statuts, de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intermédiaires établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, liquidation

Art. 25. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en espèces les montants ci- après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts Sociales	Libération (EUR)
OHA Leveraged Loan Portfolio (Master), L.P.	12.500	25	12.500
Total	12.500	25	12.500

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000,- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2008.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes comme Gérants de Catégorie A et B pour une période indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

- M. Scott Krase, administrateur de sociétés, né le 29 mai 1967 à Philadelphie, PA (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à 1114 Avenue of the Americas, 27th Floor New York, NY 10036, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de Catégorie B:

- M. Carl Speecke, administrateur de sociétés, né le 5 mars 1964 à Courtrai (Belgique) avec adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- M. Benoît Nastr, employé privé, né à Charleroi (Belgique) le 26 mai 1975, avec adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. L'associé unique décide de fixer le siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. SCHMIT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008. Relation: LAC/2008/29818. — Reçu € 62,50.- (soixante-deux Euros cinquante Cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008106016/206/542.

(080122419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

TRM Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 139.310.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Monsieur Fabio MASTROSIMONE, private employee, with professional address in Luxembourg, acting in his capacity as special proxy holder of "TRM EUROPE S.A.", a société anonyme, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, of 05 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1641 of 03 July 2008,

the articles of incorporation of which have not been amended since its date of Incorporation and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-139 310 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on his by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on 18 June 2008, an except of which resolutions, signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at one million five hundred thousand euro (1,500,000.- EUR) divided into seventy-five thousand (75,000) shares with a par value of twenty euro (20.- EUR) each, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to Article THREE (3) of the Company's articles of association, the corporate share capital may be increased from its present amount up to ten million euro (10,000,000.- EUR) by the creation and issue of additional shares of a par value of twenty euro (20.- EUR) each and that pursuant to the same Article THREE (3), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Directors of the Company, in its meeting of 18 June 2008 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article THREE (3) of the Company's articles of association, has decided an increase of the issued share capital by an amount of one million euro (1,000,000.- EUR) in order to raise the issued share capital to the amount of two million five hundred thousand euro (2,500,000.- EUR) by the creation and issue of fifty thousand (50,000) new additional shares, each share with a par value of twenty euro (20.- EUR), having the same rights and privileges as the already existing shares.

IV. That the Board of Directors of the Company, in its meeting of 18 June 2008, has accepted the subscription of the total of fifty thousand (50,000) new shares with a par value of twenty euro (20.- EUR) per share, by the sole current shareholder, the company "T.R.M. HOLDINGS CORP.", a company incorporated and existing under the laws of the State of New York, established and having its registered office at 114 Green Street, New York 10012 (United States of America).

V. That all these new shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscriber and fully paid up, by contribution in cash to the Company on 18 June 2008, so that the total amount of ONE MILLION EURO (1,000,000.- EUR), representing the aggregate amount of the above mentioned capital increase, has at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article THREE (3) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is fixed at two million five hundred thousand euro (2,500,000.- EUR) divided into one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a par value of twenty euro (20.- EUR) each."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately seven thousand two hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Fabio MASTROSIMONE, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de "TRM EUROPE S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, constituée le 05 juin 2008 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1641 du 03 juillet 2008, les statuts de laquelle n'ont pas été modifiés depuis la date de sa constitution et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B-139 310 (la "Société"),

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 18 juin 2008, un extrait desdites résolutions, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million cinq cent mille euros (1'500'000.- EUR) divisé en soixante-quinze mille (75'000) actions, les actions ayant une valeur nominale de vingt euros (20.- EUR) chacune, ces actions étant entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article trois des statuts, le capital autorisé pourra être porté de son montant actuel à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) chacune et qu'en vertu du même Article TROIS (3), le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil d'Administration de la Société, par ses décisions du 18 juin 2008, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article TROIS (3) des statuts de la Société, a décidé une augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un million d'euros (1'000'000.- EUR) en vue de porter le capital social souscrit à deux millions cinq cent mille euros (2'500'000.- EUR) par la création et l'émission de cinquante mille (50'000) actions nouvelles supplémentaires, chaque action avec une valeur nominale de vingt euros (20.- EUR) et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV. Que le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 18 juin 2008, a accepté la souscription de la totalité des cinquante mille (50'000) actions nouvelles d'une valeur de vingt euros (20.- EUR) chacune par l'actionnaire unique existant, la société "T.R.M. HOLDINGS CORP.", une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de New York, établie et ayant son siège social au 114 Green Street, New York 10012 (Etats-Unis d'Amérique).

V. Que toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites par le souscripteur susnommé et libérées intégralement, par des versements en numéraire à la Société, de sorte que la somme d'UN MILLION D'EUROS (1'000'000.- EUR) représentant le montant total de la susdite augmentation du capital social se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit le premier alinéa de l'article TROIS (3) des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille euros (2'500'000.- EUR) divisé en cent vingt-cinq mille (125.000) actions d'une valeur nominale de vingt euros (20.- EUR) chacune. "

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille deux cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MASTROSIMONE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9655. Reçu cinq mille Euros (1.000.000.- à 0,5 % = 5.000.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 AOÛT 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008106018/239/113.

(080122740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Bateman Oil & Gas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.438,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 106.362.

In the year two thousand and eight, on the thirty first of July.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

BATEMAN LITWIN N.V., with its registered seat at 59, Haaksbergweg, NL-1101 BR Amsterdam Zuidoost, The Netherlands,

here represented by Mr Geoffrey HUPKENS, with professional address in Luxembourg by virtue of a power of attorney dated July 28th, 2008.

Which proxy, after being signed ne varietur by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company "BATEMAN OIL & GAS LUXEMBOURG S. à r. l.", with registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg, section B number 106 362, has been incorporated by deed dated February 23rd, 2005 and enacted by Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations' dated June 28th, 2005 under number 622, hereafter the 'Company'.

- The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by a deed of Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on March 7th 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 24th, 2007 number 966.

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred and twenty five euro (12,525.- EUR), represented by five hundred and one (501) shares with a nominal value of twenty five euro (25.- EUR) each.

- That the appearing party is the one and only current partner of the Company.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda:

1. Cancellation of the nominal value of each share.
2. Adoption of the United States Dollar as the capital's currency with effect from January 1st, 2008.
3. Conversion with effect from January 1st, 2008 of the share capital.
4. Exchange of the 501 existing shares with a nominal value of EUR 25.- each for 501 shares without nominal value.
5. Modification of Article 6 of the Articles of Association.
6. Resignation of Mr. Yehoshua RAZ as A Manager of the Company with immediate effect and discharge to grant him;
7. Appointment of Mr. David Turch LAMONT as A Manager of the Company, with immediate effect;
8. Miscellaneous.

That, based on the aforementioned agenda, the appearing party took the following resolutions:

103507

First resolution

The meeting decides to cancel the nominal value of each share.

Second resolution

The meeting decides to adopt the United States Dollar as the capital's currency with effect from January 1st, 2008.

Third resolution

The meeting decides to convert with effect from January 1st, 2008 the corporate capital amounting to twelve thousand five hundred and twenty five euro (EUR 12,525.-) into eighteen thousand four hundred thirty-eight US Dollars (USD 18,438.-) at the exchange rate of one euro (EUR 1.-) equal to one point four seven two one US Dollar (USD 1.4721).

Fourth resolution

The meeting decides to exchange the five hundred and one (501) existing shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each for five hundred and one (501) shares without nominal value.

Fifth resolution

The meeting decides to amend the article 6 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at eighteen thousand four hundred and thirty-eight US Dollars (USD 18,438.-) represented by five hundred and one (501) shares without nominal value."

Sixth resolution

The Partners Meeting accepts the resignation of Mr. Yehoshua RAZ as A Manager of the Company with immediate effect and grants him full discharge for the execution of his mandate up to this date.

Seventh resolution

The Partners Meeting resolves to appoint Mr. David Turch LAMONT, born on August 23rd, 1960 in Perth (Australia) residing at 466, Unthank Road, Norwich NR4 7QJ, Great Britain, as A Manager with immediate effect for an unlimited period of time.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand (1,000.-) Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un juillet

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A COMPARU:

BATEMAN LITWIN N.V., ayant son siège social à 59, Haaksbergweg, NL-1101 BR Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, ici représentée par Monsieur Geoffrey HUPKENS, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée 28 juillet 2008,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "BATEMAN OIL & GAS LUXEMBOURG S. à r. l.", ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 106 362, a été constituée suivant acte reçu en date du 23 février 2005 par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 juin 2005 sous le numéro 622, ci-après la 'Société'.

- Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 7 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 mai 2007 sous le numéro 966.

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cent vingt cinq euros (12.525,- EUR), représenté par cinq cent et une (501) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Annulation de la valeur nominale de chaque part sociale.
2. Adoption du Dollar US comme monnaie d'expression du capital social avec effet au 1^{er} janvier 2008.
3. Conversion avec effet au 1^{er} janvier 2008 du capital social
4. Echange des 501 parts sociales existantes d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune contre 501 parts sociales sans désignation de valeur nominale.
5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.
6. Démission de Mr. Yehoshua RAZ en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et décharge à lui donner;
7. Nomination de Mr. David Turch LAMONT en tant que gérant A de la Société, avec effet immédiat;
8. Divers.

Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale de chaque part sociale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter le Dollar US comme monnaie d'expression du capital social avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2008, le capital social s'élevant à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) en dix-huit mille quatre cent trente-huit Dollars US (USD 18.438,-) au taux de conversion de un Euro (EUR 1,-) équivalent à un virgule quatre sept deux un Dollars US (USD 1,4721).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'échanger les cinq cent et une (501) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune contre cinq cent et une (501) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de dix-huit mille quatre cent trente-huit Dollars US (18.438,- USD) représenté par cinq cent et une (501) parts sociales sans désignation de valeur nominale".

Sixième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de M. Yehoshua RAZ en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à cette date.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer M. David Turch LAMONT né le 23 août 1960 à Perth (Australie) résidant au 466, Unthank Road, Norwich NR4 7QJ, Grande Bretagne, en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille (1.000,-) euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Hupkens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2008, LAC/2008/32670. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008106682/5770/142.

(080123720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Sinser (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 21.503.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008106037/682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03067. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Amalthee Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 133.722.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of July.

Before the undersigned Maître SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AMALTHEE PARTICIPATIONS S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary public residing in Luxembourg, on November 8th, 2007, published in the Mémorial, Recueil C n ° 2938 of December 18th, 2007.

The articles of incorporation have been amended for the last time before Maître Marc LECUIT, public notary residing in Mersch by deed of February 6th, 2008, published in the Mémorial, Recueil C n ° 945 of April 16th, 2008.

The meeting was opened by Mr Geoffrey HUPKENS, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Sylvie DUPONT, employee in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, employee in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the interim financial statements of the Company as at April 30th 2008;
2. Redemption of 3,802,954 (three million eight hundred and two thousand nine hundred and fifty four) Class B Redeemable Shares and their cancellation immediately thereafter;
3. Subsequent decrease of the Company's subscribed share capital with an amount of EUR 3,802,954.- (three million eight hundred and two thousand nine hundred and fifty four euro), in order to decrease it from its current amount of EUR 8,018,460.- (eight million eighteen thousand four hundred and sixty euro) down to EUR 4,215,506.- (four million two hundred and fifteen thousand five hundred and six euro) following the redemption and cancellation of 3,802,954 (three million eight hundred and two thousand nine hundred and fifty four) Class B Redeemable Shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each;
4. Amendments of the articles of association of the Company in accordance with the aforementioned resolutions;
5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, the ordinary share and the 4,215,505 Class A Redeemable Shares and the 3,802,954 Class B Redeemable Shares, representing the whole share capital of the Company are represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders of the Company have been duly informed beforehand.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

It is acknowledged that the interim financial statements of the Company as at April 30th, 2008 were presented to the meeting (the "Interim Accounts"). The Interim Accounts shall remain attached to the present minutes.

After having carefully reviewed said document, the shareholders of the Company decide unanimously to approve the Interim Accounts.

Second resolution

Further to the written resolutions of the Board of Directors, the shareholders of the Company unanimously resolved that the Company redeems all its Class B Redeemable Shares in accordance with the provisions of its articles of association and the terms and conditions of the share redemption agreement entered into between the Company and RATHBONES TRUST (SINGAPORE) PTE LIMITED acting as trustee of THE AMALTHEE TRUST (the "Share Redemption Agreement").

Such redemption of shares is made at a global redemption price amounting to EUR 3,750,945.39 according to the terms and conditions of the Share Redemption Agreement, to be paid in cash for an amount of EUR 2,300,000.- and by forgiveness of debt for an amount of EUR 1,450,945.39 in relation with a loan agreement to the following shareholder:

RATHBONES TRUST (SINGAPORE) PTE LIMITED acting as trustee of THE AMALTHEE TRUST

The shareholders unanimously resolved that, for the purpose of verifying whether the Company has made sufficient distributable profits since its last financial year closed on December 31st, 2007, for the redemption of all the Class B Redeemable Shares, it is hereby relied on the Interim Accounts as approved by the shareholders of the Company in resolution 1 above.

Further to the redemption of all the Shares by the Company, the shareholders of the Company unanimously decide to cancel these 3,802,954 Class B Redeemable Shares with immediate effect.

Third resolution

Further to the cancellation of all the Class B Redeemable Shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro), the shareholders unanimously decide to decrease the Company's subscribed share capital with an amount of EUR 3,802,954.- (three million eight hundred and two thousand nine hundred and fifty-four euro), in order to bring it from its current amount of EUR 8,018,460.- (eight million eighteen thousand four hundred and sixty euro) down to EUR 4,215,506.- (four million two hundred and fifteen thousand five hundred and six euro).

Fourth resolution

The shareholders of the Company unanimously decide to amend the articles of association of the Company in order to adapt them to the aforementioned resolutions, and more specifically the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company being to be read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed share capital is set at EUR 4,215,506.- (four million two hundred and fifteen thousand five hundred and six euro), represented by one (1) ordinary share of EUR 1.- euro (one euro) and 4,215,505 (four million two hundred and fifteen thousand five hundred and five) Class A Redeemable Shares of EUR 1.- (one euro) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately one thousand (1,000.-) euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said party signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un juillet

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AMALTHEE PARTICIPATIONS S.A., une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 8 novembre, 2007, publié au Mémorial, Recueil C n ° 2938 du 18 décembre, 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, Grand Duché de Luxembourg, suivant acte du 6 février 2008, publié au Mémorial, Recueil C n ° 945 du 16 avril 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Geoffrey HUPKENS, qui nomme comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employé à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société au 30 avril 2008;
2. Rachat de 3.802.954 (trois millions huit cent deux mille neuf cent cinquante quatre) Actions Rachetables de Classe B et leur annulation immédiate;

3. Diminution subséquente du capital de la Société d'un montant de EUR 3.802.954,- (trois millions huit cent deux mille neuf cent cinquante quatre euros), afin de le diminuer de son montant actuel de EUR 8.018.460,- (huit millions dix-huit mille quatre cent soixante euros) à EUR 4.215.506,- (quatre millions deux cent quinze mille cinq cent six euros) suivant le rachat et l'annulation de 3.802.954 (trois million huit cent deux mille neuf cent cinquante quatre) Actions Rachetables de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune;

4. Modification des statuts afin de prendre en compte les résolutions prises ci-avant;

5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que, l'action ordinaire et les 4.215.505 Actions Rachetables de Classe A et les 3.802.954 Actions Rachetables de Classe B, réunissant l'intégralité du capital social de la Société sont représentés à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour pour lesquels les actionnaires de la Société ont été dûment informés à l'avance.

Ces faits ayant été reconnus exacts, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est reconnu que les comptes intérimaires de la Société au 30 avril 2008 ont été présentés à l'assemblée (les "Comptes Intérimaires"). Les Comptes Intérimaires demeureront attachés au présent procès-verbal.

Après avoir revu soigneusement lesdits documents, les actionnaires de la Société décident à l'unanimité d'approuver les Comptes Intérimaires.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions circulaires des Administrateurs de la Société, les actionnaires de la Société ont décidé à l'unanimité que la Société rachète toutes ses Actions Rachetables de Classe B en accord avec les dispositions des statuts et les termes et conditions du contrat de rachat d'actions intervenu entre la Société et RATHBONES TRUST (SINGAPORE) PTE LIMITED agissant en temps que trustee de THE AMALTHEE TRUST (le "Contrat de Rachat d'Actions").

Ledit rachat de parts sociales est fait à un prix de rachat global s'élevant à EUR 3.750.945,39 en accord avec les termes et conditions du Contrat de Rachat d'Actions, payé en numéraire pour un montant de EUR 2.300.000,- et par une annulation de dette suite au contrat de prêt pour un montant de EUR 1.450.945,39 à l'actionnaire ci-dessous:

RATHBONES TRUST (SINGAPORE) PTE LIMITED agissant en temps que trustee de THE AMALTHEE TRUST.

Les actionnaires décident ensuite à l'unanimité que, dans le but de vérifier que si la Société a fait des bénéfices distribuables suffisants depuis sa dernière année comptable au 31 décembre 2007 pour le rachat de toutes les Actions Rachetables de Classe B, il est tenu compte par la présente des Comptes Intérimaires approuvés par les actionnaires de la Société dans la résolution 1^{er} ci-dessus.

Suite au rachat de toutes les Parts Sociales par la Société, les actionnaires de la Société décident à l'unanimité d'annuler ces 3.802.954 Actions Rachetables de Classe B avec effet immédiat.

Troisième résolution

Suite à l'annulation des Actions Rachetables de Classe B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, les actionnaires décident à l'unanimité de réduire le capital de la Société d'un montant de EUR 3.802.954,- (trois millions huit cent deux mille neuf cent cinquante-quatre euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 8.018.460,- (huit millions dix-huit mille quatre cent soixante euros) à EUR 4.215.506,- (quatre millions deux cent quinze mille cinq cent six euros).

Quatrième résolution

Les actionnaires de la Société décident à l'unanimité de modifier les statuts de la Société afin de les adapter aux résolutions mentionnées ci-dessus, et plus précisément le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société devant être lu comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 4.215.506,- (quatre millions deux cent quinze mille cinq cent six euros), représenté par une (1) action ordinaire d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) et par 4.215.505 (quatre millions deux cent quinze mille cinq cent cinq) Actions Rachetables de Classe A de EUR 1,- (un euro) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés approximativement à mille (1.000,-) euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate par la présente que sur demande des comparants apparaissant ci-dessus le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de différences entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Signé: G. Hupkens, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2008, LAC/2008/32669. — Reçu douze euros (12.- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008106021/5770/164.

(080122377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Hines GP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.162.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of July.

Before us Notary Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Hines International Real Estate Holdings LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Texas, United States of America, having its registered office at 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas, 77056-6118, United States of America,

here represented by Elisa GOTTARDI, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Houston, Texas, United States of America, on 30th of July, 2008.

This proxy, signed *in varietur*, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. the appearing party is the sole partner of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name: "Hines GP Luxembourg S.à r.l." having its registered office 205, route d' Arlon L-1150 Luxembourg, (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Maître Gerard Lecuit notary resident in Luxembourg on January 30, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Societies at Associations number 613 dated April 14, 2007. The by laws have not yet been amended since.

II. The Company share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) divided into one hundred and twenty five (125) shares with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each

The appearing party, acting in their above mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follow:

1. Amend and restart the article of Association of the Company;
2. Accept the resignation of Elaine Rizzo, HIM LLC and Hines Luxembourg S.à r.l. as Managers of the Company
3. Appoint Class A and Class B Managers

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to completely modify the Company's Articles of Association so as to read as follows:

Chapter I - Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Formation. There is established by the single shareholder a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder which owns 100% of the shares. The Company may however, at any point in time, be owned by several shareholders but not exceeding thirty (30) shareholders; notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "Hines GP Luxembourg S.à r.l."

Art. 3. Registered Office. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Managers.

Branches and other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Managers.

In the event that the Managers believe extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent or that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or impede communications with such office or between such office and persons abroad, they may temporarily transfer the registered office, until the point in time that these abnormal circumstances have ended. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by Managers of the Company.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, which may be convertible.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by the decision of a single shareholder. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

Chapter II - Capital, shares

Art. 6. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) divided into one hundred and twenty five (125) shares with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Authorised Capital. The authorised capital of the Company is set at two million five hundred thousand Euros (€ 2,500,000) divided into twenty five thousand (25,000) shares, each with a nominal value of one hundred Euros (€ 100).

The Managers are authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the issued capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing shareholder(s) or any persons that have been approved by the shareholder(s) at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Managers may determine. The Managers may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Managers may delegate to any authorised officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Art. 8. Rights and Duties attached to the Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at each shareholder general meeting.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder or by a group of shareholders in general meetings of shareholders.

Art. 9. Indivisibility of Shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

Art. 10. Transfer of shares. Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned.

Where the Company is composed of more than one shareholder, (i) the shares may be transferred freely amongst existing shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of a general meeting of shareholders. Those providing authorisation must hold collectively at least 75 per cent of the issued capital of the Company.

The transfer of the shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 11. Variation of the Issued capital. The issued capital of the Company may at any time be increased or decreased, by a resolution of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the Company to go into liquidation.

Chapter III - Managers

Art. 13. Managers. The Company will be managed and administered by one "A Manager" and two "B Managers" whether shareholders or not ("Manager" or together the "Managers").

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder(s) or the general meeting of shareholders, will establish the tenure and the powers and competence of the Managers.

The shareholder(s) may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The shareholder(s) decide upon the compensation of each Manager, if any.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause will not put the Company into liquidation.

The Manager(s) may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager(s). Officers need not be a Manager or shareholder of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the Manager(s).

Notwithstanding the foregoing, an officer of the Company may only be appointed to prepare routine notices and administrative filings with public authorities including, but not limited to, the following:

- Filing of Annual reports and financial statements
- Preparation of VAT reports/notices
- Filing corporate documents with the Luxembourg Trade and Companies Register or any other public registers
- Filing, signing, and registering any documents required to establish a newly incorporated subsidiary of the Company pursuant to a proxy granted by the Managers(s)
- Filing documents with the CSSF or other governmental regulatory agencies
- Obtaining company extracts from the Luxembourg Trade and Companies Register

In no circumstance may an officer of the Company be appointed by the Manager(s) to represent the Company towards third parties per Article 16 unless duly authorized by the Managers according to the delegation of powers in Article 15.

Art. 14. Powers of the Managers, Meetings of the Managers, Minutes. Without prejudice and subject to Articles 15 and 16, either i) the A Manager by himself or ii) both B Managers or iii) the A Manager and both the B Managers, together is/are (except as stated in the paragraphs three and four below) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the shareholder(s) are in the competence of the Managers.

For the sake of clarity, the first paragraph above means that:

- the A Manager by himself has full powers
- the A Manager and two B Managers acting together have full powers
- two B Managers acting together have full powers
- one B Manager acting alone has no decision authority

The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing and the minutes shall be signed (i) by the A Manager in case the resolutions are taken by the sole A Manager, or (ii) by both B Managers in case the resolutions are taken by the B Managers, or (iii) by the A Manager and two B Managers in case the resolutions are taken by all the Managers.

Decisions of the B Managers or decisions to be taken by all the Managers (A Manager and both B Managers) are taken at meetings of the Managers concerned. Such meetings of the Managers concerned (either both B Managers or all the three Managers, as the case may be) shall be held at the registered office or at such other place outside of the United Kingdom as the Managers may from time to time determine. Any Manager may act by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any proxies will remain attached to the minutes of the resolutions taken at such meetings.

Managers may participate in a meeting of the Managers by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that no Manager may so participate if, at the time of such participation, he is physically present in the UK. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers concerned is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Managers concerned. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers

Art. 15. Delegation of Powers. With the exception of the Managers granting a proxy to an officer of the Company for the incorporation of a new subsidiary of the Company in accordance with Article 14, i) the A Manager or ii) the B Managers or iii) the A Manager and two B Managers together may delegate signatory powers or proxies, or entrust permanent or temporary predefined functions to persons or agents chosen by him or them.

Art. 16. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by either i) the single signature of the A Manager or ii) the joint signatures of the B Managers or iii) the joint signatures of the A Manager and the B Managers or iv) the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated pursuant to Article 15 above, but only within the limits of such power.

Art. 17. Liability of a Manager. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a part to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person i) is or was a Manager or officer of the Company or a subsidiary or ii) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this Article 17, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this Article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this Article 17 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this Article 17 shall be contractual rights.

Chapter IV - Meeting of shareholders

Art. 18. General meeting of shareholders. In case of a single shareholder, the sole shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

The initial Managers of the Company will be appointed by a resolution of the sole shareholder, Hines International Real Estate Holdings L.P.

If the Company is composed of less than twenty-six (26) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by written vote of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managers to the shareholders by fax or electronic mail. In such case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by fax or electronic mail to the Company within fifteen (15) days of receiving the written resolutions.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a notice by the Managers, the auditors or, shareholders representing half (50%) of the issued capital in compliance with the Law. The notice sent must specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be resolved upon.

Where all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax, or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday in April at 2 p.m. local time. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least seventy five per cent (75%) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 22. Minutes of meetings of the shareholders. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxyholders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by i) the A Manager individually or ii) by two B Managers acting jointly or iii) by the A Manager and the B Managers acting jointly.

Chapter V.- Financial year, allocation of profits

Art. 23. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 24. Adoption of annual accounts. At the end of each Company's financial year the accounts will be closed and the Managers will compile an inventory of assets and liabilities and prepare a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account will be submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may request a copy or obtain directly these financial documents from the registered office of the Company.

Art. 25. Allocation of Profits. Five per cent (5%) of the annual net profit of the Company shall be allocated to a reserve required by Law. This allocation will no longer be required after which such reserve has reached and maintains a balance equal to or greater than ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. Decisions could include i) the allocation of whole or part of the remainder to a reserve or to a provisional reserve, ii) to carry the profits forward to the next financial year or iii) to distribute the profit to the shareholders as a dividend distribution in compliance with Article 6 above.

The Managers may make estimated dividend distributions to the shareholder(s) during the year after which the shareholder(s) will ratify at year end according to this Article 25. The Managers have the sole discretion to make such estimated dividend distributions including determining the amounts and the dates of such payments.

Chapter VI - Dissolution, liquidation

Art. 26. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s) unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s). The shareholder(s) will determine the liquidators' powers and compensation.

After payment of all debts charges against the Company and the expenses related to the liquidation, any remaining net assets shall be distributed equally to each shareholder based on percentage ownership at the time of liquidation.

Chapter VII - Various

Art. 27. Independent auditor. The management of the Company may be, and shall be in the cases provided by Law, subject to an audit by a third-party independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The independent auditor, if any, will be elected by the shareholder(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the applicable Law.

Second Resolution

The Sole Partner decides to accept the resignation of Elaine Rizzo, HIM LLC and Hines Luxembourg S.à r.l. as Managers of the Company.

Third Resolution

The Sole Partner resolves proceed to the following appointments:

- A Manager:

- Hines International Fund Management LLC, a US Delaware limited liability company professionally residing at 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas 77056.

- B Manager:

- David Scott Braaten, a US citizen with passport number 057384047 and professionally residing at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

- B Manager:

- Jan Henneau, a Belgium citizen, with identity card number 590-6873745-60 and professionally residing at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and is followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le trente et un juillet

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Hines International Real Estate Holdings LP, une société de droit de Texas, États-Unis, ayant son siège social à 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas, 77056-6118, États-Unis d'Amérique

ici représentée par Elisa GOTTARDI, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Houston, États-Unis le 30 juillet 2008.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représente comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société a responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

I. La comparante est la seule associée de la société a responsabilité limitée établie a Luxembourg sous la dénomination de "Hines GP Luxembourg S.à r.l." ayant son siège social a L-1150 Luxembourg, 205, route d' Arlon ("La société"), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit notaire de résidence a Luxembourg le 30 janvier 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 613 du 14 avril 2007

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12,500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune

La partie comparante, agissant dans les qualités mentionnées ci-dessus, demandent au notaire soussigné d'acter:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification et refonte complète des statuts de la société;

2. Accepter les démissions d'Elaine Rizzo, HIM LLC et Hines Luxembourg S.à r.l. comme Gérants de la Société

3. Nomination Gérants A et de Gérants B

Première résolution

L'associé unique décide de modifier entièrement les statuts de la Société dont la rédaction est la suivante:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de trente (30) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles. Les associés ne peuvent pas être des personnes physiques.

Art. 2. Dénomination. La Société adopte la dénomination "Hines GP Luxembourg S.à r.l."

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision des Gérants.

Des succursales et autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision des Gérants.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants de la Société.

Art. 4. Objet. La Société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique. S'il y a plus d'un associé, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Chapitre II.- Capital, parts sociales

Art. 6. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12,500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions cinq cent mille Euros (€ 2,500,000) divisé en vingt cinq mille (25,000) parts sociales, ayant valeur nominale de cents Euros (€ 100) chacune.

Les Gérants sont autorisés, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social émis dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par les Gérants.

Les Gérants peuvent en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;

- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,

- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèces ou en nature.

Les Gérants peuvent déléguer à tout fondé de pouvoirs de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou des associés lors d'assemblées générales des associés.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales doivent être représentés par un mandataire commun nommé conjointement ou non.

Art. 10. Cession des parts sociales. Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés existants et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale. Les associés donnant l'agrément doivent au moins détenir ensemble 75% du capital social émis de la Société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 11. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Chapitre III.- Gérants

Art. 13. Gérants. La Société sera gérée et administrée par un "Gérant A" et deux "Gérants B", associés ou non (ci-après dénommé le "Gérant" ou ensemble dénommés les "Gérants").

Chaque Gérant est nommé pour une durée limitée ou illimitée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, fixe (fixent) leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

Chaque Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Actionnaires. Les Gérantes pourront aussi démissionner. Les associés pourront aussi décider à une compensation pour chaque Gérants.

La mort, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, ou tout autre évènement similaire affectant un Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les Gérants pourront également nommer des fondés de pouvoir de la Société nécessaires pour les besoins de la gestion de la Société. Les Gérants pourront décider de révoquer à tout moment lesdits fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir n'aura pas besoin d'être un Gérant ou un associé de la Société. Les fondés de pouvoir nommés se verront confier leurs pouvoirs et devoirs par les Gérants.

Nonobstant ce qui précède, un fondé de pouvoir de la Société ne peut seulement être nommé que pour la préparation des affaires courantes et des tâches administratives d'enregistrement auprès des autorités publiques incluant, de manière non-exhaustive, les tâches suivantes:

- dépôt des comptes annuels
- préparation des déclarations TVA
- dépôt des actes sociétaires de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois ou auprès de toute autre institution d'enregistrement
- dépôt, signature et enregistrement de tout document nécessaire en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société suite à un mandat octroyé par les Gérants
- dépôt des documents auprès de la CSSF ou tout autre organisation gouvernementale de surveillance

- obtention d'extraits auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois

En aucune circonstance, un fondé de pouvoir de la Société ne peut être nommé par les Gérants afin de représenter la Société envers une tierce partie conformément à l'Article 16, à moins d'être dûment autorisé par le Gérant A en vertu de la délégation de pouvoirs prévue à l'Article 15 ci-après.

Art. 14. Pouvoirs des Gérants, Assemblée des Gérants, Procès Verbal. Sans préjudice et sous réserve des Articles 15 et 16, soit (i) le Gérant A agissant seul ou (ii) les Gérants B agissant conjointement, ou (iii) le Gérant A conjointement les Gérants B a (ont) (excepté comme il sera décrit dans les paragraphes 3 et 4 ci-dessous) les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence des Gérants.

Pour des raisons de clarté, le paragraphe ci-dessus signifie que:

- le Gérant A agissant seul a les pleins pouvoirs;
- le Gérant A agissant conjointement avec les Gérants B ont les pleins pouvoirs;
- les Gérants B agissant conjointement ont les pleins pouvoirs
- un Gérant B agissant seul n'a aucune autorité de décision

Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit et les procès-verbaux doivent être signés (i) par le Gérant A dans le cas où les résolutions sont prises par le seul Gérant A, ou (ii) par chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par les Gérants B, ou (iii) par le Gérant A et chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par tous les Gérants.

Les décisions des Gérants B ou les décisions prises par tous les Gérants (le Gérant A et chacun des Gérants B) sont prises à l'occasion des réunions des Gérants susvisés. Ces réunions desdits Gérants (soit réunissant chacun des Gérants B ou les trois Gérants, le cas échéant) doivent se tenir au siège social ou à tout autre endroit déterminé en temps voulu par les Gérants à l'exception de la Grande-Bretagne. Chaque Gérant peut agir en nommant par écrit, transmis par tous moyens de communication permettant la transmission de textes écrits, un autre Gérant en tant que son mandataire. Les procurations resteront annexées au procès-verbal des résolutions prises à l'occasion de ces réunions.

Les Gérants peuvent participer aux réunions de Gérants par le biais de conférences téléphoniques, vidéoconférences ou par tout autre moyen similaire de communication permettant la participation simultanée de plusieurs personnes mais aucun Gérant physiquement présent en Grande-Bretagne pourra participer aux réunions de Gérants. Une telle participation équivaldra à une présence physique lors de la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants concernés est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion desdits Gérants. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'eux devant être signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. A l'exception du mandat octroyé par les Gérants à un fondé de pouvoir de la Société en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société conformément à l'Article 14, i) le Gérant A ii) les Gérants B iii) le Gérant A conjointement avec les Gérants B peut conférer des pouvoirs de signature ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée soit par (i) la signature individuelle du Gérant A ou (ii) par les signatures conjointes des Gérants B ou par (iii) les signatures conjointes du Gérant A et des Gérants B (iv) la signature individuelle de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué conformément à l'Article 15, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Responsabilité d'un Gérant. Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle du fait des engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (i) a été ou est Gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (ii) rend ou a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où les Gérants l'estiment recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est Gérant, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent

d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation ou modification incohérente avec cet article 17 n'entravera pas les droits ou la protection accordés à toute personne tels que légalement en vigueur au moment d'une telle abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

Chapitre IV.- Assemblées des associés

Art. 18. Assemblée générale des associés. Dans le cas d'associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Les Gérants initiaux de la Société seront nommés par résolution de l'associé unique, Hines International Real Estate Holdings LP.

Si la Société comporte moins de vingt-six (26) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés par fax ou par courrier électronique. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer par fax ou par courrier électronique à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas, où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation des Gérants, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (50%) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par fax ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les Gérants.

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants en vertu de la Loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'avril à quatorze heures, heure locale. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des Statuts, ou selon le cas, en vertu de la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social émis.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 22. Procès-verbaux des assemblées générales. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés doivent être signés par les associés présents ou leurs mandataires ou par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur de l'assemblée dans le cas d'une nomination de ces derniers.

Les résolutions adoptées par l'associé unique doivent être consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des procès-verbaux adoptés par les associés, ou encore les des procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par (i) le Gérant A individuellement ou (ii) et par les deux Gérants B conjointement ou (iii) le Gérant A conjointement avec les deux Gérants B.

Chapitre V.- Année sociale, affectation des bénéfices

Art. 23. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 24. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale de la Société, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire des avoirs et des dettes et établit (établissent) les comptes annuels conformément à la Loi.

Le bilan et les comptes de pertes et profits sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social connaissance de ces documents financiers.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Sur le bénéfice net de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider (i) de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, (ii) de le reporter à nouveau ou (iii) de le distribuer aux associés comme dividendes en conformité avec l'article 6 de ces Statuts.

Les Gérants peuvent procéder au paiement des dividendes intérimaires sous réserve de leur ratification par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés en fin d'année conformément à cet Article 25. Les Gérants peuvent, à leur seule discrétion, évaluer le montant de ces distributions ainsi que la date de paiement de ces versements.

Art. 26. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 27. Réviseur d'entreprises. La supervision des opérations de la Société pourra et devra dans les cas prévus par la loi, être confiée à un réviseur d'entreprises agréé.

Le réviseur d'entreprises (s'il y en a un) sera élu par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Art. 28. Dispositions générales. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux dispositions légales en vigueur.

Deuxième résolution

L'associé Unique décide d'accepter le démission de Elaine Rizzo, HIM LLC et Hines Luxembourg S.à r.l. comme Gérants de la Société

Troisième Résolution

L'Associé Unique décide de procéder aux nominations suivantes:

- *Gérant A:*

- Hines International Fund Management LLC, une société à responsabilité limitée de droit américain du Delaware, dont le siège social est situé à 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas 77056.

- *Gérant B:*

- M. David Scott Braaten, citoyen américain avec comme numéro de passeport le 057384047 et dont la résidence professionnelle est située au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- *Gérant B:*

- Jan Henneau, citoyen belge avec comme numéro de carte d'identité 590-6873745-60 et dont la résidence professionnelle est située au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant décrit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Gottardi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2008. LAC/2008/32833. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008106028/5770/598.

(080122308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Alven Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 137.395.

Im Jahre zweitausendacht, am achtundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

die Gesellschaft "Salina Holdings S.A.", eine Gesellschaft die nach Luxemburger Recht, am 18. Juli 2008, gegründet wurde, mit Gesellschaftssitz in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

hier vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder und gemeinsam zeichnungsberechtigt und zwar:

- a) Herrn Alexis KAMAROWSKY, Direktor, mit beruflicher Anschrift in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,
- b) Herrn François MANTI, Angestellter, mit beruflicher Anschrift in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Die Vertretene ist die alleinige Aktionärin der Gesellschaft "Alven Holdings S.A.", einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxembourg, Sektion B unter der Nummer 137.395, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Joseph WAGNER, vorgenannt, am 18. März 2008, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 23. April 2008 unter der Nummer 1005, veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde seit der Gründungsurkunde nicht abgeändert.

Die Erschienene, die das gesamte Gesellschaftskapital von EINUNDDREISSIGTAUSEND EURO (31.000,- EUR) eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien von je EINHUNDERT EURO (100,- EUR) vertritt, hier handelnd anstelle der Hauptversammlung der Aktionäre, hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt den gegenwärtigen Nennwert der dreihundertzehn (310) bestehenden Aktien, die das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft von EINUNDDREISSIGTAUSEND EURO (31.000) darstellen, herabzusetzen, um diesen Nennwert von einhundert Euro (100,- EUR) auf fünf Euro (5,- EUR) zu bringen.

Demzufolge beschließt der alleinige Aktionär die Zahl der Aktien des Gesellschaftskapitals von dreihundertzehn (310) auf sechstausendzweihundert (6.200) zu erhöhen.

Des Weiteren werden dem Verwaltungsrat der Gesellschaft alle erforderlichen Vollmachten erteilt um den Umtausch der alten Aktien gegen die neuen Aktien vorzunehmen im Verhältnis von zwanzig (20) neuen Aktien mit einem Nennwert von fünf Euro (5,- EUR) gegen eine (1) bisherige Aktie mit einem Nennwert von einhundert Euro (100) und schlussendlich alle dreihundertzehn (310) bestehenden Aktien zu annullieren.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung der Gesellschaft an diesen vorhergehenden Beschluss, beschließt der alleinige Aktionär Artikel FÜNF (5), erster Absatz der Satzung abzuändern, um ihm folgenden neuen Wortlaut zu geben:

” **Art. 5. Erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in sechstausendzweihundert (6.200) voll eingezahlte Aktien von je fünf Euro (5,- EUR).”

Dritter Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt Artikel SIEBZEHN (17), vierter Absatz der Gesellschaftsordnung abzuändern durch Ersetzen des Bruchteils "ein Fünftel (1/5)" durch "ein Zehntel (1/10)".

Vierter Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt in sämtlichen Artikeln der Gesellschaftssatzung die Terminologie "Gesellschafterversammlung" durch "Generalversammlung" zu ersetzen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der vorgenannten Partei, hat derselbe Vertreter zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. KAMAROWSKY, F. MANTI, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 29. Juli 2008. Relation: EAC/2008/10218. — Erhalten zwölf Euro (12,- EUR).

Der Einnehmer ff. (signé): BOIÇA.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung in Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 11. August 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008106035/239/55.

(080122640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Golon Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 86.547.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008106068/635/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05449. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Riancourt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 41.186.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 24 juin 2008, 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Joseph WINANDY, Jean QUINTUS et la société COSAFIN S.A.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Glacis S.à.r.l.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31.12.2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008106499/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06747. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Flora Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 84.646.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 19 juin 2008 à 14.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Jean QUINTUS, Koen LOZIE et COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET et de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.

Copie certifiée conforme
J. QUINTUS / K. LOZIE
Administrateur / Président

Référence de publication: 2008106482/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06700. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Golon Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 3.300.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 86.547.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 24 juin 2008 au siège social que:
A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2008:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme
Signature
Liquidateur

Référence de publication: 2008106480/635/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05445. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Red Earth Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 2.286.317,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.250.

—
L'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société a été modifiée de la façon suivante:

- Monsieur Stef Oostvogels: 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- Madame Emanuela Brero: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008106475/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05786. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Pegase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 42.741.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 20 mai 2008 à 10.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Jean QUINTUS, Joseph WINANDY et COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET et de V.O. CONSULTING LUX S.A., Commissaire aux Comptes, L-8399 Windhof, Windhof Business Center, 4, rue d'Arlon, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.

Copie certifiée conforme
Signature / Signature
Administrateur / Président

Référence de publication: 2008106488/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06722. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Varisa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 19.959.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2008

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs Messieurs Jean QUINTUS et Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A. représentée par Monsieur Jacques BORDET, ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes Madame Verena KONG.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008106502/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06760. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Vontobel Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 78.142.

—
AUSZUG

Anlässlich der Generalversammlung vom 27. Juni 2008 wurde beschlossen,

- Herrn Hansjörg Herzog, mit beruflicher Adresse in Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zürich mit sofortiger Wirkung als Verwaltungsratsmitglied bis zur nächsten Jahreshauptversammlung im Jahre 2009 zu ernennen.

Zwecks der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. August 2008.

Vontobel Europe S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2008106506/260/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07258. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Capital at Work Int'l S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 54.445.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2008

L'assemblée approuve la reconduction de la mission d'audit de PricewaterhouseCoopers pour une période d'un an,

Pour extrait sincère et conforme
Rudi Lemeer / Marc Sprockeels
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008106425/6639/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03581. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Ararat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.184.

L'adresse d'un administrateur de la société est modifiée comme suit:

- Monsieur Maurice DORMOND, administrateur de sociétés, 18, rue de l'Horloge, CH-1164 Buchillon, Suisse.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008106414/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06884. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

M&C Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 29, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.344.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008106406/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02038. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Largo Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 31.323.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008106072/635/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05481. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Luxopart Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 50.304.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008106073/635/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05490. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Mandalay S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.678.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008106074/635/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05497. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Mirabelle Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 96.939.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008106075/635/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05505. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Galactus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.581.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ.

Référence de publication: 2008106113/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06106. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Familux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.815.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ.

Référence de publication: 2008106116/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06103. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Valois Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.427.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008106079/635/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05557. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Treves S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 93.942.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008106078/635/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05551. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Samaro Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 23.905.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008106077/635/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05545. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Euro-Zone Office Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 104.157.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008106080/635/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05399. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Priwotag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 113.801.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008106076/635/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05513. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Cyclades Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.504.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008106090/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06091. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Cartayat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.884.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008106091/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06089. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Ecotrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.186.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008106089/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06094. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Bussy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 58.503.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008106092/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06086. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Fondor, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 7.932.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008106085/635/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05422. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Kamelia Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.429.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008106071/635/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05477. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Buildco Poznan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 80.620.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008106094/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06084. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Levhotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 66.224.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008106107/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06113. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Jacinthe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.680.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008106070/635/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05467. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Gramado Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 70.585.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008106069/635/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05457. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Interlux Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.065.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008106109/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06111. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Industries Lamberti Chine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.909.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008106110/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06110. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Glycine Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.677.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008106067/635/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05440. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Gesteam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.428.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008106066/635/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05432. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Murilux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 72.365.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008106103/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06119. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Luxcartera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.734.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008106104/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06117. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

**RPTRE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RPTRE I S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 140.097.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil der Gesellschaften und Vereinigungen.

Junglinster, den 4. August 2008.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2008106307/231/14.

(080123064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Corydon Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 60.891.

Le bilan au 29 février 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/08/2008.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008106795/635/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05917. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Repco 40 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.236.

Le bilan au 13 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samia Rabia / Signature

A Director / -

Référence de publication: 2008106769/9238/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12210. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Repc 38 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.188.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samia Rabia / Signature

A Director / -

Référence de publication: 2008106768/9238/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12206. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Repc 37 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.234.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samia Rabia / Signature

A Director / -

Référence de publication: 2008106766/9238/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12205. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Redevco Retail Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 112.066.

Acte de transfert à Luxembourg du 15/11/2005 publié au Mémorial C numéro 389 du 22 février 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/08/2008.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008106794/635/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05934. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Repc 39 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.228.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samia Rabia / Signature
A Director / -

Référence de publication: 2008106780/9238/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12207. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

RepcO 32 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 126.423.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samia Rabia / Signature
A Director / -

Référence de publication: 2008106781/9238/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12173. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

RepcO 30 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.330.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samia Rabia / Signature
A Director

Référence de publication: 2008106782/9238/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12168. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

LSFAP Euro-Asian Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 77.579.

L'adresse professionnelle du gérant suivant a changé et se trouve à présent au:

Gérant A:

Michael Duke Thomson, 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008106510/8901/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07582. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.
